

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. ISTASSE, Président,
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BERRENDORF, Mme BASAULA NANGI, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, Mme
FAGNANT, M. FALZONE, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. MICHELS,
Mme MONVILLE, M. NAJI , M. NYSSSEN, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, M.
STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.
M. PAQUE, Chef de corps.
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décisions n° 0068 à 0070

L'assemblée entend Monsieur le Président excuser Mesdames LEVEQUE et MONVILLE ainsi que Monsieur THOMAS.

0068 Comptable spécial – Contrôle de caisse pour la période du 01.01.2020 au 31.03.2020

Vu La Nouvelle Loi Communale, particulièrement en son article 131 (L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), rendu applicable par l'article 34 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la décision du Collège de police du 09 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PREND ACTE de la vérification des encaisses zonales pour la période 01.01.2020 au 31.03.2020.

0069 ICT – Acquisition ordinateurs portables – Détermination du mode de passation de marché

Considérant que la Zone a remplacé ses serveurs informatiques début 2018 pour se mettre en conformité avec les standards de sécurité et fonctionnement actuels.

Considérant qu'une des fonctionnalités développée dans cette migration consistait à la mise en service de postes de travail informatique virtuels qui permettent à certains utilisateurs de travailler en toute sécurité à distance, hors de nos bâtiments, en bénéficiant de tout l'environnement de travail habituel ;

Considérant que cela a un intérêt lors de réunions et pendant certaines gardes ;

Vu la décision n°0144 du Collège de police de ce 9 septembre 2020 qui a décidé d'attribuer le marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'augmentation du nombre de PC virtualisés à la société ESI Informatique à Verviers pour un montant de 12.523,40€ TVAC ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à l'acquisition d'ordinateurs portables ;

Sur proposition du Collège de police,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'acquisition d'ordinateurs portables pour un montant maximal prévu de 14.442,97 € HTVA, soit 17.476,00 € TVAC.
- D'accepter les caractéristiques de l'ordinateur portable « type » à savoir : Ordinateur Portable, taille d'écran 15.6 pouces, processeur Intel I5 min de 10ième génération, Windows 10 pro, 8Gb de mémoire Ram, 256Gb de disque dur SSD ou M.2 minimum, Clavier azerty belge avec pavé numérique distinct. Garantie 2 ans minimum. Lecteur/Graveur DVD est un plus. Usage intensif – Gamme Pro.
- Les firmes approchées seront : ESI Informatique à Verviers, RENDA Informatique à Verviers et AC Electronics à Herve.

0070 Véhicule – Marché pluriannuel de pneumatiques – Mode de passation de marché

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 42, § 1, 1°, a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) et 57 .

Vu l'Arrêté royal du 22 juillet 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures .

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures.

Vu la décision n°148 du Collège du 09 septembre 2020,

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1

De passer un marché d'une durée de quatre ans par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet la fourniture, le remplacement, l'entreposage et les réparations de pneus de véhicules de police.

Article 2

D'approuver les termes du marché suivant cahier des charges annexé à la délibération.

Article 3

De choisir les opérateurs économiques suivants afin de prendre part à la procédure négociée :

- PNEUS SORET situé rue Pisseroule à Dison
- LE COMPTOIR EUROPÉEN DU PNEU situé place Sommeleville à Verviers
- VP PNEUS situé avenue du Parc à Petit-Rechain
- GARAGE PNEUS COLLARD-BOVY ET FILS situé chemin du Haras à Ensival

<p>Présents : M. ISTASSE, Président, Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police. M. BERRENDORF, Mme BASAULA NANGI, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, Mme FAGNANT, M. FALZONE, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. MICHELS, Mme MONVILLE, M. NAJI , M. NYSSSEN, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres. M. PAQUE, Chef de corps. Mme GAROT, Secrétaire. <input type="checkbox"/> Décisions n° 0071 à 0091 <input type="checkbox"/></p>

0071 Prestation de serment d'un nouveau conseiller

Vu la désignation de Monsieur ISTASSE comme Bourgmestre de le Ville de Verviers et sa désignation comme Président du Collège et du Conseil de police,

Entendu Monsieur le Président inviter Monsieur GALLASS Mohammed-Anass, Conseiller communal à Verviers, à prêter le serment requis, rappeler que la formule de ce serment est la suivante : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge »;

Entendu Monsieur GALLASS prêter le serment requis,

Entendu Monsieur le Président donner acte à Monsieur GALLASS de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions;

0072 Personnel – Article 60 – Convention d’insertion socioprofessionnelle Supplémentaire

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l’Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu la Loi Exodus du 26 avril 2002 ;

Considérant que lors de la mise en place de l’entretien des bâtiments de la Zone de Police par des « Article 60 », le Collège avait décidé d’engager un seul bénéficiaire de la convention d’insertion socioprofessionnelle « Article 60 » pour le nettoyage de l’Hôtel de Police ;

Qu’à l’époque, il s’agissait uniquement du nettoyage du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage ;

Que depuis 2015, les choses ont évolué et des tâches supplémentaires ont été demandées à la technicienne de surface de l’Hôtel de Police ;

Que la Zone occupe désormais également une partie des locaux du 2^{ème} et 3^{ème} étage ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège
Avec 19 voix POUR et une abstention,

DECIDE

- De conclure une convention d’insertion socioprofessionnelle « Article 60 » supplémentaire pour l’entretien de l’Hôtel de Police.
- Que la dépense sera imputée au budget ordinaire 2020, allocation n°330/122-06/01 « Remboursement charge du personnel article 60 ».

0073 Personnel – Mobilité – Phase 2020/04 – Ouverture d’emplois

Vu le cadre du personnel de la police locale de la zone de police Vesdre ;

Vu les besoins actuels ;

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l’unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'ouvrir les emplois suivants :

- Un Inspecteur polyvalent
- Un Inspecteur spécialisé 'Motocycliste'
- Trois Inspecteurs principaux
- Un Inspecteur principal – cellule de contrôle interne
- Un assistant niveau C – service central (emploi déjà occupé par un recrutement temporaire)
- Un Consultant niveau B spécialisé en comptabilité

De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INPP : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

INP : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

Niveau C : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

Niveau B : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

0074 Personnel – Mobilité – Cadre administratif – Niveau A – Chef de service GRM – Phase 2019/02 – Clôture

Vu les décisions 0044 et 0045 du Conseil de police du 9 mai 2019 ;

Considérant qu'en sa séance du 9 mai 2019, le Conseil de police a décidé d'ouvrir un emploi de conseiller classe 2 « Chef de service GRM » dans le cadre de la mobilité 2019/02 ;

Vu la délibération n°0067 du Conseil de police du 25.06.2020 qui a décidé de déclarer Monsieur Pierre SEVRIN comme inapte pour l'emploi de conseiller classe 2 « Chef de service GRM » ouvert dans le cadre de la mobilité 2019/02 et de poursuivre la procédure de recrutement prévue en pareil cas via une ouverture d'emploi externe statutaire tel que décidé par le Conseil en sa séance du 9 mai 2019 (décision 0045 du Conseil).

Sur proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

De clôturer l'emploi de CAllog Niveau A – Chef de service GRM (numéro de série 4411) dans le cadre de la phase de mobilité 2019/02.

0075 Personnel – Démission d'un Commissaire de Police – Réception de la demande de pension pour retraite

0076 Personnel – Démission d'un membre Opérationnel – Réception de la demande de pension de retraite

0077 Personnel – Pension pour inaptitude physique à titre temporaire d'un Inspecteur de Police – Réception du procès-verbal de la Commission d'aptitude

0078 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/03 – Inspecteur – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0079 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/04 - Inspecteur Principal – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0080 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/04 – Inspecteur Principal Contrôle Interne – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0081 Personnel – Cadre Administratif – Mobilité 2020/04 – Consultant Niveau B comptabilité – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0082 Personnel – Cadre Administratif – Mobilité 2020/04 – Niveau C service central – Commission locale de sélection

0083 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/03 – Inspecteur Principal – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0084 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/04 – Inspecteur motocycliste – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0085 Personnel – Cadre Opérationnel – Mobilité 2020/04 – Inspecteur – Commission locale de sélection – Désignation des membres

0086 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0087 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0088 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0089 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0090 Personnel – Accident de travail – Décision de l'Office Médico-Légal – Notification

0091 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente - Notification

La Secrétaire,

Kathleen GAROT

Le Président,

Jean-François ISTASSE